

C.A.D.A.L.

La CAISSE DEPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRETS pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ✦ ACCESSION à la PROPRIETE (acquisition de neuf ou d'ancien)
- ✦ CONSTRUCTION
- ✦ RACHAT DE SOULTE
- ✦ AGRANDISSEMENT
- ✦ RENOVATION, AMELIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION
- ✦ TRAVAUX de COPROPRIETE

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- ✦ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur,
- ✦ Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANTS DU PRETS
- 1 Personne	25 000 €	7 000 €
- 2 Personnes	34 500 €	8 000 €
- 3 Personnes	40 800 €	8 000 €
- 4 Personnes	46 500 €	9 000 €
- 5 Personnes	52 300 €	9 000 €
- 6 Personnes	59 100 €	10 000 €
- 7 Personnes et +	65 500 €	10 000 €

MONTANT DES PRETS

Construction et acquisition : Prêts de **7 000 à 10 000 €** (suivant la situation de famille)

Agrandissement & Amélioration : Prêts de **700 à 10 000 €** (suivant la situation de famille)

Taux d'intervention : **70 % du coût total des travaux, des matériaux ou de la quote-part**

TAUX D'INTERET

2 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans (suivant la nature du projet)

Pour en savoir plus...

Courrier : C.A.D.A.L.
Hôtel du Département
CS 50377
77010 MELUN CEDEX

Bureaux : C.A.D.A.L.
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

☎ 01.60.65.94.88
☎ 01.64.87.95.07
☎ 01.60.59.00.58
@-mail : cadal77@wanadoo.fr